

N° 5 – DECEMBRE 2012

LE PLAQUIN DE MADIC



**BULLETIN
MUNICIPAL**

Sommaire

Les informations communales

Page 2 à 16

Les finances communales

Les investissements

La fiscalité

Location de la salle polyvalente

Numéros utiles

Actualités et informations

- ↪ Inauguration de la maison de la chasse
- ↪ Formation défibrillateur
- ↪ Evolution des demandes de certificats d'urbanisme et de permis de construire
- ↪ Dépôts de déchets sauvages
- ↪ Médaille de la famille 2012
- ↪ Le repas des aînés
- ↪ Vite vu !
- ↪ Concerts



Nos associations

Page 17 à 21

Cantal Activity

La Madicoise

Les Cyclos Réunis de Madic

Le Comité des Fêtes

Les Anciens Combattants



Madic, ses hameaux, son histoire

Page 22 à 23

Etat civil

Page 24

Le mot du maire

Chers Concitoyens,

Le bulletin municipal de la commune de Madic a été mis en place afin de créer un contact entre le Conseil Municipal et les habitants de notre commune. Il met en exergue l'actualité passée et sert de liant vers les projets d'avenir. Il est distribué à toute la population, mais aussi, à tous nos grands élus départementaux, qui ne manquent pas de nous remercier et de nous féliciter pour la qualité de celui-ci, tant sur le fond que la forme.

Dans ce contexte de « crise » qui nous entoure, je veux saluer les interventions de l'Etat et du Conseil Général du Cantal dans les différentes subventions qui nous ont été octroyées en 2012. J'espère qu'ils continueront à nous aider ainsi, afin de nous permettre d'atteindre nos objectifs. Le dynamisme d'une collectivité ne peut s'exercer qu'avec les projets, appuyés eux-mêmes par les subventions.

Notre programme d'investissement peut paraître bien ambitieux à certains mais aujourd'hui il ne faut pas aller bien loin pour se rendre compte que nos entreprises locales ont « faim ». Si toutes les collectivités réduisent leurs investissements, cela impactera l'activité et l'emploi notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Le projet aménagement du carrefour du tilleul, qui vous est présenté plus loin, fait suite à l'étude sécuritaire réalisée par les services de l'état. Cette étude s'imposait suite à plusieurs remarques de nos concitoyens, des remarques tout à fait fondées après examen des mesures de vitesse réalisées. Il est certain que l'aménagement qui est prévu, bouleversera les habitudes de chacun. Aussi, je suis ouvert à toute discussion sur le sujet, mais une chose ne sera pas négociable, c'est la sécurité physique des personnes qui est de ma responsabilité en cas d'accident.

Dans ce bulletin, vous trouverez également une large information sur nos associations que nous continuerons à soutenir car elles ont un rôle essentiel dans notre vie locale, en créant un lien social et en participant à notre culture, à nos loisirs, à la solidarité.

L'année 2013 sera riche en animations :

- ✚ La randonnée VTT des Cyclos Réunis aura lieu le 5 Mai à Madic (elle a réuni 380 participants à Bort les Orgues l'an dernier)
- ✚ L'association la Madicoise s'est étoffée et projette des rencontres sportives et festives
- ✚ Une nouvelle association, Cantal Activity, a vu le jour sur la commune et veut organiser des concerts et autres évènements
- ✚ De plus, la Communauté de Communes Sumène Artense organise un spectacle le 9 février prochain à Madic, dans le cadre de son programme culturel.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite de profiter des moments de fêtes pour vous retrouver tous en famille, pour des moments de partage, de bonheur et de convivialité.

A toutes et à tous, passez de très belles fêtes de fin d'année !

Christophe Morange

Les finances communales

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		119 364 €
2011 :		
CHARGES A CARACTERE GENERAL		
Energie Electricité	10 193 €	40 125 €
Entretien voies et réseaux	7 050 €	
Primes Assurances	3 565 €	
Fournitures de petit équipement	3 387 €	
Honoraires	2 865 €	
Entretien de Bâtiments	2 297 €	
Carburants	1 607 €	
Frais de Télécommunication	1 499 €	
Maintenance	1 269 €	
Taxes Foncières	684 €	
Fêtes et cérémonies	641 €	
Fournitures d'entretien	627 €	
Alimentation	621 €	
Autres rubriques diverses	500 €	
Fournitures administratives	454 €	
Entretien de matériel roulant	443 €	
Eau et assainissement	442 €	
Voyages et déplacements	377 €	
Taxes sur Véhicules (Carte grise)	361 €	
Fournitures de voirie	289 €	
Documentation générale et technique	273 €	
Indemnités au comptable du trésor public	264 €	
Frais d'affranchissement	200 €	
Formation	180 €	
Catalogues et imprimés	37 €	
CHARGES DE PERSONNEL		
Personnel Titulaire	17 141 €	49 854 €
Cotisations sur salaires	17 117 €	
Personnel non Titulaire	14 447 €	
Emploi d'insertion	936 €	
Médecine du travail	213 €	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
Indemnités élus	13 001 €	28 183 €
Service Incendie Départemental	7 111 €	
Subventions aux Associations	4 816 €	
Subvention au C.C.A.S.	2 000 €	
Autres contributions obligatoires	812 €	
Cotisations Indemnités	443 €	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Titres annulés	842 €	1202 €
Bourses et prix	360 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		201 030 €	
2011 :			
IMPOTS ET TAXES			
Foncier Bâti	41 166 €	125 603 €	
Compensation Taxe Professionnelle	39 962 €		
Taxe Habitation	26 901 €		
FNGIR	6 266 €		
Foncier non Bâti	6 117 €		
Droit de mutation	3 944 €		
CVAE	909 €		
Taxes diverses	338 €		
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
Dotation Forfaitaire	34 071 €		48 477 €
DGF, Dotation Solidarité Rurale	6 466 €		
Compensation au titre TP exo TH et TF	3 788 €		
Dotation élus locaux	2 793 €		
Autres attributions péréquation et compensation	1 359 €		
ATTENUATIONS DE CHARGES			
Remboursement sur rémunération de personnel (Assurance)	1 685 €	1 977 €	
Remboursement sur charges	292 €		
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
Redevance Assainissement	4 317 €	5 746 €	
Redevance occupations du domaine communal	729 €		
Concessions Cimetière	700 €		
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Location Logements	5 930 €	7 765 €	
Location Salle Polyvalente	1 300 €		
Charge locative	535 €		
AUTRES PRODUITS			
Produits de cession d'immobilisation	8 500 €	11 462 €	
Produits Exceptionnels et financiers	2 962 €		

L'église

Restauration des vitraux, remplacement des raquettes de protection

La restauration des vitraux de l'église ainsi que la création des raquettes de protection ont été effectuées par « Vitraux De Raed » de Saint Priest de Gimel (Corrèze).

Monsieur De Raed, peintre-verrier, meilleur ouvrier de France a réalisé ce travail complexe et minutieux avec beaucoup de soin, d'où ce magnifique résultat. Son intervention a été au-delà de la restauration puisqu'il a rectifié certaines anomalies, par exemple le vitrail représentant la Vierge Marie qui était à l'envers.

6 vitraux sur 7 ont été restaurés (un n'en avait pas besoin).

Concernant les vitraux du chœur de l'église : 3 lobes en partie sommitale ont été composés en raccord de tons avec l'existant datant du 19^{ème} siècle car ils étaient manquants depuis de nombreuses années.

7 raquettes de protection ont été changées.



Coût :

Vitraux : 7 170,80 € HT
Raquettes de protection : 3 920 € HT
Soit un coût total de 11 090,80 € HT

Subvention obtenue :



2 601 €

Conseil Général du Cantal dans le cadre de la restauration du Patrimoine public non protégé.

AUTOFINANCEMENT :

8 489,80 € HT

Avant restauration



Après restauration



La clé de l'église est à votre disposition en mairie si vous voulez venir admirer le résultat.

Voirie et Réseau

Extension du réseau d'eau potable « Rue du stade »

Une extension du réseau d'eau potable a été réalisée par le SIDRE Font Marilhou pour desservir les 3 futures habitations situées « Rue du Stade ».

2 604,50 € HT



Mise en souterrain du réseau électrique basse tension

De la rue du Stade jusqu'à la nouvelle mairie, le réseau électrique basse tension va être mis en souterrain (suppression de 5 supports béton), il est prévu bien sûr de rajouter des petits candélabres identiques à ceux déjà installés et un éclairage public supplémentaire va être rajouté dans la rue des Vergnes.

Le syndicat électrique du Cantal assure la maîtrise d'œuvre et la participation financière de la commune s'élèvera à environ **20 000 € HT** (somme budgétisée en 2012).



Mur de soutènement

Un mur de soutènement d'un chemin rural jouxtant la propriété de Mr et Mme BOURLON a été réalisé au lieu-dit « Le Beil » par l'entreprise Jouve.

4 201 € HT

Nouvelle mairie

Concernant la réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne école en mairie, la municipalité a procédé à un appel d'offres afin de retenir les entreprises qui réaliseront ces travaux.

La Commission d'Appel d'Offres a choisi les devis les moins disants pour chaque lot, le Conseil Municipal a validé cette proposition lors de la réunion du 1^{er} Août 2012.

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANTS H.T.
Lot N° 1 : Gros œuvre Option : dalle cave	Entreprise JOUVE	34 746,67 € 2 079,90 €
Lot N° 2 : Menuiserie extérieure	SARL BESSE Jean-Claude	31 206,12 €
Lot N° 3 : Charpente menuiserie intérieure bois	Entreprise DUMAS Gérard	9 417,00 €
Lot N° 4 : Plâtrerie, peinture, isolation Option : peinture murs extérieurs	SARL FERRIE	30 086,14 € 1 489,80 €
Lot N° 5 : Carrelage, faïence	SARL FERRIE	6 465,92 €
Lot N° 6 : Plomberie, sanitaire	Entreprise MOREAU	5 055,00 €
Lot N° 7 : Electricité, chauffage électrique	S.T.C.I.T.	19 709,47 €
	TOTAL	140 256,02 €



Rappel sur les subventions accordées pour réaliser ce projet soit 37 % du montant HT :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 (Etat) :
22 019 €
- Fonds d'Équipement des Communes (Conseil Général du Cantal) alloué en juin 2012 :
16 000 €

AUTOFINANCEMENT :
102 237,02 € HT

Les travaux ont débuté en octobre et ont déjà bien progressé, la fin des travaux est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2013.



L'assainissement et traitement des eaux usées

Le bourg de Madic possède un réseau d'assainissement d'eaux usées ainsi qu'une station d'épuration.

- La STEP (station d'épuration) mise en service en 1972, d'une capacité nominale de 200 équivalents habitants, est de type disque biologique. Elle est obsolète et hors service et de ce fait nécessite une reconstruction à neuf.
- Le réseau est dans un état général moyen. La principale anomalie, identifiée suite au passage caméra, est l'effondrement et le décalage de buses entraînant des défauts d'étanchéité des ouvrages. Ceci implique que des eaux parasites n'ayant pas besoin de traitement arrivent à la station. Les tronçons les plus drainants sont la rue du Stade, la rue de Chabannes et l'impasse du Four.

Au terme du diagnostic de 2006, il a été défini, en les hiérarchisant, des travaux à réaliser visant à limiter le volume d'apport d'eaux claires parasites dans des proportions suffisantes pour un fonctionnement optimisé du système de traitement à construire. Cette problématique a été dénoncée lors de l'élaboration du schéma communal d'assainissement établi en 2006. L'estimation du programme complet prévoyait 460 000 € HT de travaux (réseaux et STEP).

Le conseil municipal s'est engagé par délibération à régler tous ces dysfonctionnements, en ayant conscience que ce niveau d'investissement n'est pas envisageable pour la commune sans obtenir d'aides.

Une réunion réunissant tous les partenaires, l'Etat (DDT), l'agence de l'eau (Adour Garonne) et la MAGE (Conseil Général du Cantal) a eu lieu au mois de juillet dernier à Madic.

Au terme de cette réunion, tous les acteurs ont validé le fait que pour rendre l'opération financièrement supportable par la commune il faudra réaliser les travaux en plusieurs phases.

Cela est possible car une caractéristique du réseau du bourg de Madic vient du fait qu'il est constitué de 2 branches principales :

- une branche Ouest qui comprend principalement les foyers Cantaliens et passe par la rue du Stade desservant la majorité des habitants (120),
- une branche Est dont le réseau est situé principalement sous la rue de Chabannes (1 km) et dessert environ 70 habitants.

La phase 1 comprend la construction d'une nouvelle station d'épuration et la réfection de la branche Ouest, la phase 2 comprend la réfection de la branche Est.

Le cahier des charges d'une étude vient d'être établi par la DDT afin de retenir un bureau d'étude qui aura pour mission la réalisation de la phase 1.



**Etudes 2012-2013 pour démarrage de travaux
deuxième semestre 2013**



ÉTUDE SÉCURITAIRE

La municipalité a confié à la Direction Départementale des Territoires l'élaboration d'un diagnostic de sécurité sur l'itinéraire du RD30, du carrefour de Champagnac jusqu'au centre bourg de Madic.

L'analyse des enregistrements de vitesse

Le compte rendu de l'analyse des enregistrements de vitesse, qui ont eu lieu l'hiver dernier, confirme la problématique de vitesse excessive sur les tronçons observés.

- 1^{ère} campagne de mesure, radar situé au droit du carrefour du tilleul (Durée des enregistrements : 8 jours)

Le trafic journalier observé pendant cette période est d'environ 550 véhicules, les 2 sens de circulation confondus.

La vitesse moyenne de ces véhicules est de 51 km/h et 49% des usagers sont en excès de vitesse par rapport à la limite autorisée de 50 km/h.

Sur la période 164 véhicules ont eu une vitesse supérieure ou égale à 80km/h et 7 véhicules ont eu une vitesse supérieure à 100 km/h, **un véhicule est passé à 113 km/h un dimanche à 17h25...**

- 2^{ème} campagne de mesure, radar situé face à l'entrée du cimetière (Durée des enregistrements : 10 jours)

Trafic journalier 565 véhicules, vitesse moyenne 53 km/h, taux d'excès de vitesse de 61% par rapport à la limite autorisée de 50 km/h.

Sur la période 84 véhicules ont eu une vitesse supérieure ou égale à 80 km/h et 11 véhicules ont eu une vitesse supérieure à 90 km/h.

- 3^{ème} campagne de mesure, radar situé au carrefour de la croix de « Guilhen » (Durée des enregistrements : 4 jours)

Trafic journalier 420 véhicules, vitesse moyenne 49 km/h,

Sur la période 5 véhicules ont eu une vitesse supérieure ou égale à 80km/h dans le sens Bort - Madic.

Les pistes d'amélioration

Elles concernent les points suivants :

- Les entrées sur le territoire communal et dans l'agglomération
- Les carrefours et autres points de vigilance (virages, accès, stationnement)
- Les espaces de mixité ou séparations d'usages (piétons, vélos, VL et PL)

Elles consistent à prendre en considération les critères suivants :

- L'environnement de l'itinéraire doit être en lien avec la perception que l'utilisateur a de la voie (rase campagne, zone de transition, agglomération)
- La lisibilité des espaces traversés
- La mise en œuvre d'éléments simples d'aménagement préservant l'existant mais incitant les usagers à réduire leur vitesse.

ANALYSES

AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Principes d'aménagements pouvant être envisagés sur les différents secteurs

Sur le secteur rase campagne du carrefour RD30-RD130 au panneau « Madic » :



- Amélioration de la signalétique routière et d'information à l'approche du carrefour RD30-RD130, et revalorisation de l'entrée par exemple un panneau d'accueil ou porte d'entrée sur la commune feront comprendre aux usagers qu'ils vont rentrer dans une zone urbanisée
- Eventuellement mise en place de bordures centrales et latérales ou d'un autre dispositif en rive de chaussée (en remplacement des quilles déjà installées)

Secteur transition aggro-rase campagne (du panneau Madic jusqu'au carrefour du Tilleul)

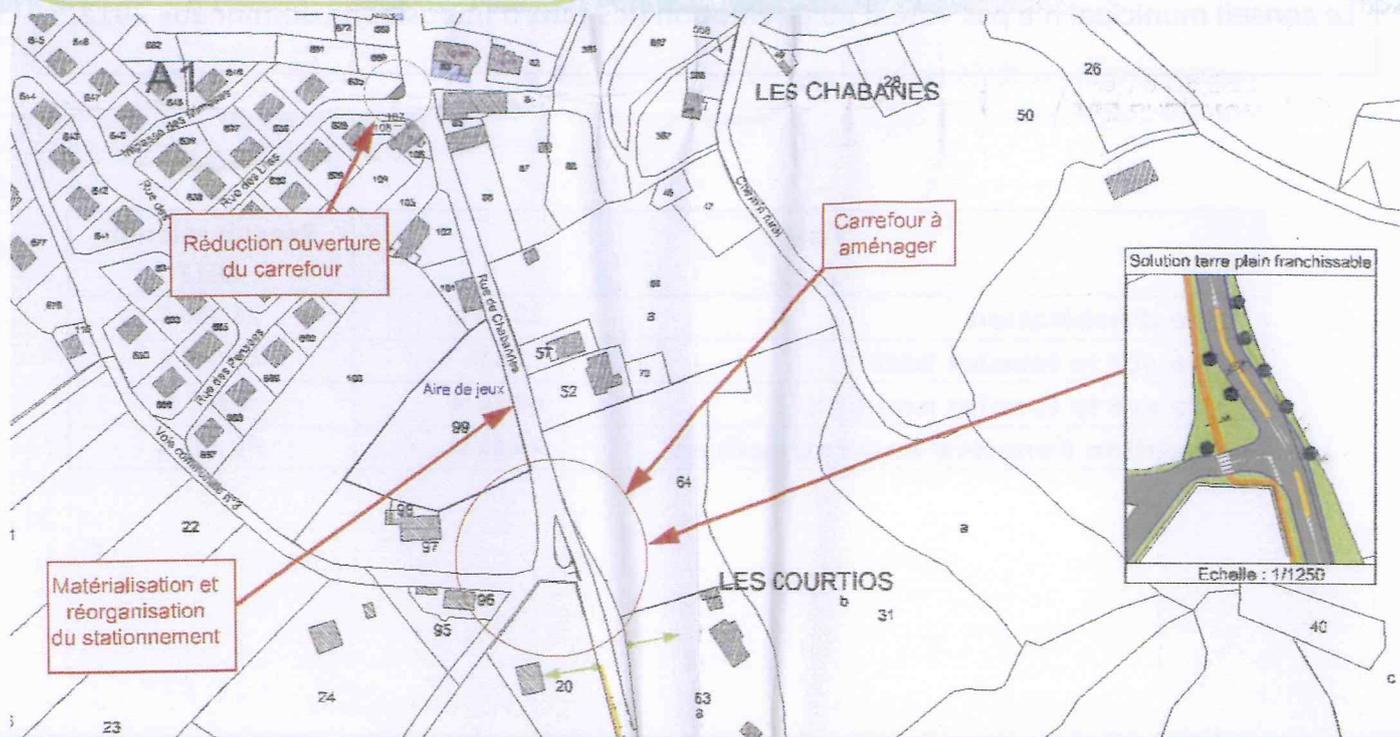
- Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération au carrefour du tilleul, près des espaces bâtis
- Identification de la zone de bâti clairsemée par la mise en place de panneaux de lieu dit, couplés ou non à une limitation de vitesse à 70 km/h
- Amélioration de la perception du virage de la croix du Lac par des dispositifs adaptés (barrières bois latérales par exemple) tout en mettant en valeur le petit espace devant la croix.
- Dans l'alignement droit face au cimetière, séparation des voies de circulation avec des îlots séparateurs peints ou mise en place de barrières bois latérales pour créer un effet de paroi.
- Aménagement d'un cheminement piéton entre l'aire de jeux et le cimetière avec séparation physique entre la chaussée et le cheminement.
- Eventuellement, prolongement du cheminement piéton jusqu'au carrefour du bois de la Barrade (si la largeur de chaussée le permet)

Secteur zone d'agglomération diffuse (du carrefour du Tilleul jusqu'à la place de l'église)

- Aménagement du carrefour du tilleul avec modification du tracé (voir plan ci-joint) afin de réduire sensiblement la vitesse : séparation de la chaussée et renforcement de la rupture visuelle entre la zone de transition et l'agglomération en supprimant l'alignement droit de la voie principale (création d'une chicane). Cet aménagement permet aussi en outre d'améliorer la visibilité du débouché de la rue des Vergnes.
- Mise en valeur paysagère de ce carrefour
- Réorganisation éventuelle du stationnement longitudinal le long de l'aire de jeux

Secteur agglomération dense (place de l'église)

- Réduction de l'ouverture du carrefour avec la rue des Lilas et aménagement du nouvel espace créé pour mieux hiérarchiser la voie de desserte.
- Matérialisation des zones de stationnement
- Eventuellement création d'une zone 30 km/h pour inciter les véhicules à rouler à une vitesse modérée et favoriser la mixité des usages



COÛT ET FINANCEMENT

Le total récapitulatif de tous ces aménagements ont été estimés à 101 050 € HT

Le conseil municipal a décidé de procéder à la réalisation de ces aménagements en 2 tranches de travaux, la première tranche budgétisée en 2012 concerne l'aménagement du carrefour du tilleul et le cheminement piéton de l'aire de jeux jusqu'au cimetière. Au vu des relevés de vitesse le choix de la refonte de ce carrefour était évident !

Les travaux devraient commencer au printemps.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par Artense Ingénierie (Sandrine DE-SA demeurant au Beil)

Coût de cette première tranche:

Travaux d'aménagement : 49 150€ HT

Maîtrise d'œuvre : 4 477€ HT

Soit un total de : 53 627€ HT



Pour réaliser cette première tranche, nous avons obtenu une subvention de 7500€ dans le cadre de la répartition de la dotation départementale 2012 du produit des amendes de police.

La fiscalité

Le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation des taux d'imposition communaux 2012.

	Taux 2012	Produit attendu 2012
Taxe d'habitation	15,64 %	28 058 €
Taxe sur le foncier bâti	18 %	42 049 €
Taxe sur le foncier non bâti	69,76 %	5 796 €
Cotisation Foncière des Entreprises	28,41 %	40 201 €

Location de la salle polyvalente

Contact :

 : 04 71 40 87 46

Réglementation :

Marie-Jo MAZZI a été nommée Régisseur des recettes de la location de la salle.

Un état des lieux est établi et une caution est demandée (fixée à 200 €).

Afin de valider la réservation de la salle, un acompte de 50 € est exigé dès l'inscription. Cette somme ne sera pas restituée en cas de désistement, mais sera déduite lors du règlement définitif.

En raison du coût élevé en chauffage et du maintien hors gel de la salle en période de froid, le conseil municipal a décidé de ne pas la louer aux particuliers.

FERMETURE DU 22 DECEMBRE 2012 AU 28 FEVRIER 2013

Rappel :

Assurance : Tout locataire doit fournir une attestation d'assurance (Responsabilité civile).

Associations : La salle est prêtée gracieusement aux associations de la commune.

Merci de réserver au plus tôt ! (Voire d'une année sur l'autre)

Tarifs :

	Habitant la commune	Hors commune
Eté (01/05 au 30/09)	100 €	200 €
Hiver (01/10 au 30/04)	150 €	250 €

Numéros utiles

LES URGENCES



POMPIERS.....	18
SAMU.....	15
GENDARMERIE DE YDES.....	04 71 40 80 17
ELECTRICITE (EDF Dépannage)...	0810 333 015
EAU (S.I.D.R.E. YDES).....	04 71 40 81 20

LES SERVICES

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE-ARTENSE

04 71 40 62 66

- ♦ Transport scolaire
- ♦ Portage de repas à domicile
- ♦ Prestations funéraires
- ♦ Collecte des ordures ménagères

DECHETTERIE05 55 96 78 54

HORAIRES	Matin	Après-midi
Lundi	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h
Mercredi	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 30
Judi	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h 30
Samedi	9 h - 12 h	13 h 30 - 17 h

Inauguration de la maison de la chasse

Le 05 mai 2012, Monsieur le Ministre Alain Marleix nous a fait l'honneur de sa présence lors de l'inauguration de la maison de la chasse.

C'est en présence du ministre Alain Marleix, du conseiller régional Marc Maisonneuve, du conseiller général Stéphane Briant, que le Maire de Madic Christophe Morange a inauguré le local de la chasse. Le conseil municipal de Madic, Jacques Auchabie, maire de Champagnac, messieurs Serge Bamaison et Georges Ducher, administrateurs représentant le président de la fédération des chasseurs, les chasseurs locaux ainsi que certains de leurs amis de sociétés environnantes, ont participé à cette manifestation à laquelle toute la population locale avait été conviée. Le Maire de Madic s'adressait à l'assemblée en ces termes : « Cette construction qui s'intègre parfaitement dans le paysage avec une alliance bois/béton particulièrement heureuse, permettra aux chasseurs de procéder au partage de la venaison dans des conditions d'hygiène conformes à la réglementation. Des espaces « découpe » et « réunion » ont été bien dissociés et permettront aux chasseurs de partager le côté réunion avec d'autres associations



en dehors de la période de chasse. Le coût de ces travaux s'élève à 61.500 € HT et a été subventionné à 33 % (12.000 € : fonds d'équipement des communes et 1.000 € : dans le cadre du soutien à la mise en sécurité sanitaire des locaux de chasse) Alain Marleix a soutenu le projet en octroyant 7.000 € de subvention ministérielle... » Le secrétaire de l'ACCA, Christian Mazzi, lors de son allocution, rappelait en quelques mots l'éthique de la chasse et ne ménageait pas ses remerciements envers les différents partenaires : « la contribution des chasseurs à la gestion des espaces naturels et désormais mieux connue et reconnue. La chasse a le « savoir-faire » reste à

se donner les moyens de le faire savoir et c'est cela qui apportera la reconnaissance du monde extérieur et l'indispensable acceptation sociétale. En matière de chasse, les lois et le droit ne seront que le reflet de l'image du chasseur dans la vision de la société qu'il aura lui-même renvoyé... » « Encourager le développement du monde rural c'est d'abord soutenir ses habitants et leur offrir des services quotidiens adaptés à leurs besoins... »

Le ministre Alain Marleix, puis le conseiller général Stéphane Briant, prenaient également la parole pour féliciter les acteurs de cette construction et assurer les Madicois de leur soutien indéfectible dans leurs futures et éventuelles démarches. Georges Ducher de la FDC 15 concluait en offrant aux chasseurs une magnifique mallette de découpe. Un vin d'honneur concluait agréablement cette manifestation alors que les premières gouttes faisaient leur apparition !



FORMATION DEFIBRILLATEUR

Deux sessions de formation ont été assurées les 13 et 24 octobre 2012 par la Protection civile du Cantal. Cette formation a été financée par l'Association des Maires de France (Section du Cantal).

Le conseil municipal remercie les personnes qui ont suivi bénévolement cette formation.

Eric BERNARD

Audrey BEYNAT

Yannick CHAUSSADE

Didier DEMONT

Jocelyne DEMONT

André FOUILLADE

Claude FOUILLADE

Bernadette JOURDES

Daniel JOURDES

Mireille LEYMONIE

Aurélien MAGNE

Béatrice MAGNE

Didier MAGNE

Christian MAZZI

Marie-Joseph MAZZI

Christophe MORANGE

Jean-François RAYNAL

Annie SALESSE

Manon SALESSE

Sylvie SALESSE

Christine TALON

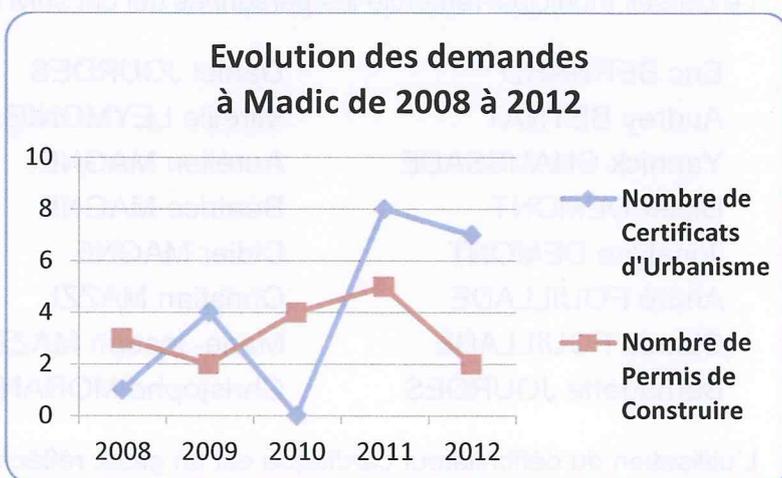
Léo TOURNADRE

L'utilisation du défibrillateur cardiaque est un geste réfléchi et maîtrisé, qui peut sauver des vies. Cet appareil de premiers secours est mis à la disposition de la population en accès public.



EVOLUTION DES DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Année	Certificat d'urbanisme	Permis de construire
2008	1	3
2009	4	2
2010	0	4
2011	8	5
2012	7	2



PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est un document officiel qui autorise la construction ou la rénovation d'un bâtiment à usage d'habitation, industriel ou autre. C'est une autorisation administrative obligatoire permettant à toute personne d'édifier une construction en respectant les différentes règles issues du code de l'urbanisme



CERTIFICAT D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain. Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire. Il est délivré gratuitement.

Il existe 2 types de certificats d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme d'information

Il renseigne sur :

le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), et les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie et réseaux...).

- Certificat d'urbanisme opérationnel

Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain.



Les maisons des Familles Jouve et Masson ne tarderont pas à être achevées.

Bienvenue à la Famille Niewiadomski acquéreuse de la troisième parcelle de terrain.

DEPOTS DE DECHETS SAUVAGES

Depuis quelques années, le Conseil Municipal s'efforce de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'embellir le bourg de notre commune : plantation de fleurs, taille des arbres, entretien de l'aire de jeux....

Il s'avère que de **nombreux dépôts de déchets**, tant dans le bourg que dans des bois de la commune, **fleurissent, prolifèrent**, viennent dégrader le site et ternir le paysage.

Afin d'assurer la salubrité publique, le maire s'est vu dans l'obligation de prendre l'arrêté ci-dessous :



MAIRIE DE MADIC

15210 - CANTAL

Tel : 04 71 48 92 16
Fax : 04 71 48 96 34

ARRÊTÉ

INTERDISANT LES DÉPÔTS SAUVAGES SUR LA COMMUNE

Le Maire de la commune de MADIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2212-5

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L541-1, L542-2 et L542-3

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1311-1, L1311-2, L1312-1 et L1312-2

Vu le code pénal, notamment ses articles 131-13, R610-5, R632-1 et R635-8

Considérant qu'un déchet se définit comme tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon,

Considérant que les dépôts sauvages peuvent produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, dégrader les sites ou les paysages, polluer l'air ou les eaux et, d'une façon générale, représenter une menace pour la santé ou l'environnement,

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la salubrité publique,

ARRÊTE

Article 1 : Le dépôt sauvage de déchets de quelque nature que ce soit est interdit sur le territoire de la commune de Madic aussi bien sur le domaine public que sur les terrains privés.

Article 2 : Toute personne responsable d'un dépôt sauvage de déchets sera tenue, après mise en demeure, de procéder à son enlèvement dans un délai de huit jours.

Article 3 : En cas d'inaction, la commune fera assurer d'office l'élimination des déchets aux frais du responsable.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la législation et à la présente réglementation (amende de 2^{ème} classe : entre 38€ et 150€, amende de 5^{ème} classe en cas d'utilisation d'un véhicule pour déposer les déchets : entre 750€ et 1500€).

Article 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Chef de la brigade de gendarmerie de Ydes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation sera adressée :

A Monsieur le sous-préfet de Mauriac

A Monsieur le Chef de brigade de la gendarmerie de Ydes

Fait à Madic, le 04 octobre 2012

Le Maire,

Christophe MORANGE



Médaille de la famille 2012



Le jour de la fête des mères, la commune de Madic a tenu à honorer une mère de famille particulièrement méritante. Voici un extrait de l'allocution du maire, Christophe Morange.

"La médaille de la famille que je vais avoir l'honneur de vous remettre Madame Armand, représente une distinction honorifique, décernée aux mères de famille qui élèvent ou ont élevé au moins 4 enfants. Parmi toutes les distinctions, celle-ci occupe, sans aucun doute, une place particulière parce qu'elle est la distinction du cœur, de la générosité, du don de soi.

Hier comme aujourd'hui, la cellule familiale reste un élément fondamental du

développement de l'enfant. Il est donc important de souligner le rôle primordial des parents, et notamment des mères, qui doivent accompagner leurs enfants en les aidant à devenir à leur tour des femmes et des hommes responsables, futurs citoyens porteurs des valeurs de la république.

Lorsque la famille est absente, lorsqu'elle est défaillante, l'enfant manque de repère. Il risque de basculer dans l'incivilité ou la violence. Il devient une proie pour les influences les plus néfastes et la société en mesure les conséquences.

Certes, élever des enfants est une tâche difficile. Elle exige des sacrifices. C'est très certainement pour cela que le décret qui fixe les conditions d'attribution de cette médaille renvoie à la notion de dignité. Elle récompense bien souvent la notion de courage dans la mesure où les bénéficiaires de la médaille sont les mères ayant élevé de nombreux enfants.

Il est juste que soient récompensées les familles qui, au prix de tant de peines et de sacrifices, élèvent leurs enfants dans un climat familial générateur des plus nobles vertus: honnêteté, travail, amour de l'effort sous toutes ses formes. Je vous rends donc hommage Madame Armand qui avez d'abord porté vos 4 enfants, les avez élevés (nourris, soignés, habillés, éduqués) et en cela la notion de dignité rejoint également celle du mérite.

Aussi permettez-moi, au nom du Conseil Municipal, et en mon nom personnel de témoigner publiquement la haute estime que nous vous portons et de vous adresser ainsi qu'à votre époux nos chaleureuses félicitations et nos compliments les plus sincères pour cette noble distinction. Qu'il me soit permis également d'associer vos familles à ces compliments et d'adresser de vifs remerciements à vos enfants, petits-enfants venus et pour certains de loin, apporter un message de reconnaissance, d'affection à leurs parents et plus précisément leur maman. Je devine sur les visages de ceux qui vous entourent ici, une grande émotion qui est le reflet des sentiments de reconnaissance et de gratitude qu'ils éprouvent à votre égard, car vous avez partagé tous ensemble une vie parsemée de quelques difficultés, comme tout un chacun, mais dont on ne retiendra, aujourd'hui, qu'un immense bonheur. Enfin, il est juste, que la Collectivité Locale, ici la Commune de Madic, qui propose avec discernement la candidature des familles, organise le moment venu, la remise officielle des diplômes et des médailles correspondantes. Madame Ginette Armand vous faite partie d'une vieille famille de Madic qui s'est investie dans la vie communale d'ailleurs le nom de votre père figure sur ce mur dans la liste de mes prédécesseurs. Vous avez fondé ici même à Madic, il y a 53 ans le 2 mai 1959 votre foyer avec Pierre, votre époux et de votre union sont nés 4 enfants que vous avez élevés dignement : Dominique, Didier, Cathy et Pierre. Aujourd'hui vous avez 6 petits enfants. En hommage à votre mérite et en témoignage de reconnaissance de la Nation, au nom de Monsieur le Préfet, j'ai le très grand honneur de vous remettre la médaille de bronze de la famille française.



Le repas des aînés



Pour la 4^{ème} année consécutive, la municipalité de Madic avait invité ses aînés au traditionnel repas de Noël servi à l'auberge du lac. Le maire, Christophe Morange, accueillait les nouveaux convives qui rejoignaient le groupe des 65 ans et plus, souhaitant à tous une agréable journée en espérant les retrouver encore plus nombreux l'année prochaine. Comme on se l'imagine, le repas, de qualité, fut des plus animés et ponctué de rires bruyants ! En milieu d'après-midi, fidèles à la tradition, les aînés devaient se retrouver à la salle polyvalente pour le Noël des enfants et déguster avec eux, une fois les cadeaux remis, un morceau de l'excellente bûche confectionnée par Eric Serre.

Vite vu !

Ne nous fâchons pas...



Une assiette pas très appétissante !

Il est vrai que nous manquons cruellement de moyens de communication !



**Les étés sont chauds à Madic !
Un deuxième container « verre » se trouve derrière la salle des fêtes....**



**Bois de la « Barrade » :
Et dire que la déchetterie se trouve à 500 m !**



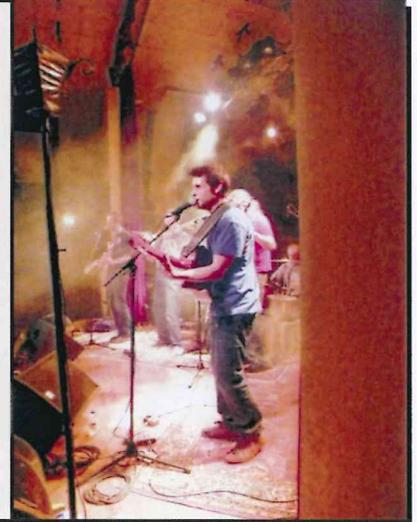
Concerts

Une chose est sûre, le 27 octobre 2012, à Madic, le mercure a explosé !

Une ouverture de saison ensoleillée !!!

La Communauté de Communes Sumène Artense a lancé sa saison culturelle samedi soir à la salle des fêtes de Madic devant un public nombreux.

L'arrivée du Murmure de la Rhue sur la scène de Madic, après une semaine de résidence dans la commune, a donné le coup d'envoi de cette saison 2012-2013. Cette jeune formation, si investie dans le nord Cantal, ne pouvait que faire partie de ce programme culturel, dévoilé au public par Emmanuelle Deygas, agent de développement culturel de la Communauté de Communes. Le Murmure de la Rhue a délivré sa fournée de chansons engagées, poétiques et populaires aux accents manouches et rock n'roll.



Gari Grèu

Aïoli Cantal ! Il était 22h30 quand Gari Grèu est arrivé sur la scène de Madic. C'est un fort vent de mistral qui a soufflé sur Madic. La chaleur provençale des ritournelles populaires de Gari Grèu, infatigable tchatteur au sein du Massilia Sound System et de Oia Star a enthousiasmé le public venu « bouléguer » sur des rythmes tantôt reggae, tantôt rock, en passant par le Zouk. L'homme à la casquette a fait flotter à Madic une douce folie, une ambiance propice à l'évasion et au voyage.

Un peu plus tard dans la soirée, l'énergie contagieuse de la Batukada « Sambasscour » a gagné le public avec des morceaux de percussions endiablés. Une bande d'énergumènes du Nord Cantal contaminés par la fièvre brésilienne.

Prochaine programmation ! A ne pas manquer....



PURA FÉ

Samedi 9 février 2013

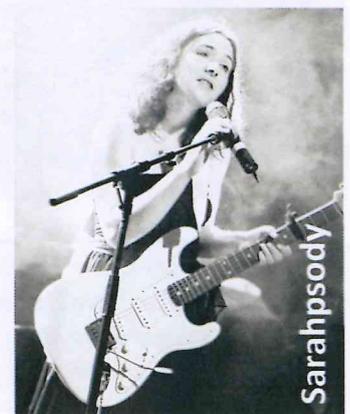
à 20 h 30

Salle des Fêtes de Madic

Rock, soul, chanson

française version

Saint-Germain des Prés...



Sarahpsody

SPECTACLE TOUT PUBLIC

ENTREE 5 € : Adultes ENTREE 3 € : 10-18 ans, Etudiants, demandeurs d'emploi, groupes GRATUIT : - de 10 ans

Venez
nombreux !

C'est avec une motivation grandissante que la toute nouvelle association « Cantal Activity » espère faire bouger les monts du Cantal et bien plus encore !

Découvrez dans cette brève présentation, notre histoire, nos ambitions et nos projets.



Janvier 2012 : « la naissance d'un mythe de l'association » :

L'idée nous trottait déjà dans la tête depuis longtemps quand, à l'aube de l'année 2012, nous décidions enfin de créer notre propre association : « Cantal activity ». Amis d'enfance éparpillés aux quatre coins de l'hexagone, notre association compte une douzaine de membres avec l'objectif commun de se retrouver pour organiser des événements culturels et festifs.

Août 2012 : « le premier événement » :

Notre premier événement fut l'organisation d'un tournoi de cap's à la salle des fêtes de Madic. Jeu captivant basé sur l'habileté des joueurs et leur capacité à déguster de la bière. Fiers de cette première expérience, nous avons su en tirer les enseignements nécessaires pour la réussite des prochaines éditions !



L'horizon 2013 : « les dates clés » :

Février 2013 : nous travaillons activement à l'organisation d'un concert tout public à la salle des fêtes de Madic.

Été 2013 : la 2ème édition du tournoi de cap's promet déjà d'être mémorable.

Pour suivre notre actualité, découvrez notre page facebook : <https://www.facebook.com/pages/Cantal-Activity>

Pour toutes autres informations, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse : cantal.activity@gmail.com

LE TRAIL LA MADICOISE



Pour la première fois en sept ans, le trail la madicoise s'est déroulé un samedi soir, toujours sous la canicule. Cette année, le record de participants a été battu : 83 personnes contre 72 en 2010, coureurs et randonneurs confondus.

Côté coureurs, la chaleur ne les a pas aidés pour décrocher un record.

Sur le 20 km, David GUILBERT s'impose en 1 h 34 mn 08, tandis que chez les féminines, Marlène VIGIER gagne une nouvelle fois en 2 h 00 mn 12. Sur le 11 km, Jean-luc PERRIER finit premier en 51 mn 45, et c'est Delphine MARCHE qui franchit la ligne la première en 1 h 07 mn 08.

La soirée s'est poursuivie avec un repas auvergnat, où 97 personnes ont pu déguster un traditionnel plat régional : « saucisse-aligot » suivi d'une animation dansante par « Sono énergie ».

Nous tenons à remercier tous les bénévoles (toujours présents au fil des années !), les sponsors, les mairies de MADIC, CHAMPAGNAC, BORT-LES-ORGUES, et les propriétaires des terrains traversés.

Cette 7^{ème} édition s'est déroulée dans la bonne humeur et la fête.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine le samedi 17 août 2013.





ASSOCIATION LA MADICOISE

Depuis le 1^{er} septembre 2012, l'association la Madicoise s'est affiliée à UFOLEP, ce qui lui permet de délivrer des licences pour la pratique du sport (course à pied, randonnée, athlétisme, raquette neige ...). Les licences prennent effet le 1^{er} septembre et se terminent le 31 août de l'année suivante.

L'association compte à ce jour 22 licenciés : 17 adultes et 5 jeunes. Pour les jeunes, le bureau a décidé qu'un des parents doit être lui-même membre de l'association pour bénéficier d'une licence.

Les entraînements ont lieu les mercredis en fin d'après-midi et les dimanches matin ; nous organisons des sorties randonnées et nous participons à des courses. L'association se veut festive et conviviale.

Nous avons déjà participé à plusieurs épreuves : la marche pour la mucoviscidose à St Martin Valmeroux, la rando à Coren, la ronde du calvaire à Ydes, ventre à terre aux trois roches à Coren et le cross départemental de la fraternelle à Thiers.

Dans l'année, nous avons prévu d'organiser des soirées à thèmes. Une randonnée sera organisée un après-midi sur Madic et sera suivie d'un repas en soirée (la date reste à définir). Elle sera ouverte à toute personne intéressée.

Le bureau se compose de 6 membres :

Président : **Didier MAGNE**

Secrétaire : **Sylvie MARCINIAK**

Trésorière : **Béatrice MAGNE**

Vice-président : **Jean-François LE GUELLEC**

Secrétaire adjointe : **Isabelle RIPERT**

Trésorière adjointe : **Catherine GALVAING**



Découvrez notre association, en vous connectant sur : courselamadicoise.e-monsite.com

Les Cyclos Réunis de Madic



Association créée en 1985

Président fondateur : Georges ULMET

Président : J-C RIGHETTI

Vice Président : A. CUEILLE

Secrétaire : A. JUILLARD

Trésorier : P. CHAIVIALLE

Responsable VTT et Délégué sécurité : J-F RAYNAL

Effectif en 2012 : 60 licenciés

Sorties du Club : Tous les samedis après-midi, départ à 13 H30 devant les cyclos Vélasco à Bort-les-Orgues



Randonnée cyclotouriste

**« La ronde des Bécassiers »
Le 02 Juin 2012
Au départ de Bort-les-Orgues**

15 participants
140 km



Cyclos-route

**« Une journée à l'Ascension »
Le 17 Mai 2012
à Madic :**

35 participants



Randonnée Sumène-Artense VTT

**Le 13 Mai 2012
au départ de Bort-les-Orgues :**

276 participants

96 participants pour la randonnée pédestre



Le Comité des fêtes



Fête de Noël Le 17 décembre 2011

Les Anciens Combattants



Les anciens combattants madicois lors de la cérémonie du 11 novembre 2012

Cérémonie du 8 mai 2012

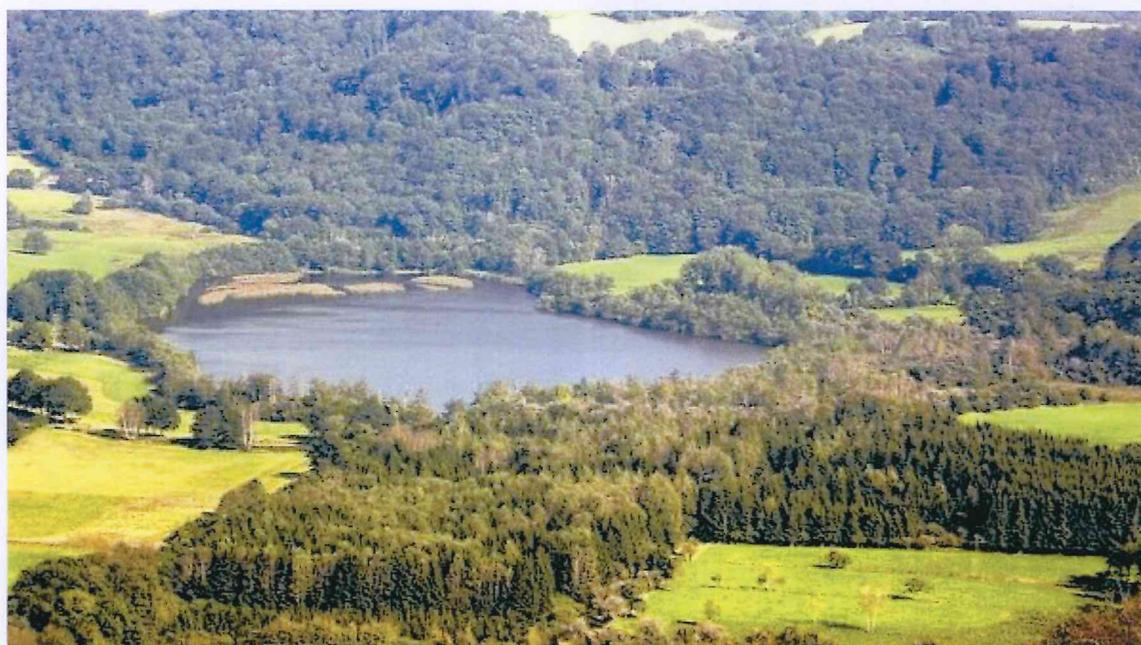


Madic et son lac,

C'est encore un autre monde, un vallon bien protégé et riant. D'un côté les orgues, les *chauds* de Bort et le creux de la Dordogne, de l'autre la côte du Beil. Rien ne peut troubler la sérénité du lieu. Le lac aux eaux immobiles miroite au soleil. Le vent ne se fait pas grognon, à peine un souffle léger qui emporte toutes les senteurs de giroflées et de foin. Le bourg s'étire paresseusement sur d'anciens marais vers la Dordogne qui est presque un lac. C'est que la remontée du barrage de Marèges est déjà palpable et la rivière s'alanguit le long de la magnifique prairie qui la borde. Les orgues de Bort vues de Madic revêtent un aspect moins connu. C'est d'ailleurs cette partie de la falaise qui était autrefois plus volontiers choisie par les peintres et les photographes plutôt que celle qui surplombe la ville. Les orgues situées en plein sud ouest s'avancent comme une proue offerte au soleil. Les terres fertiles qui s'étendent à leurs pieds portent le nom significatif de *Chantery*. Admirablement situées en hauteur elles sont les dernières à recevoir la lumière du jour. Le couchant y est doux et chaud. Elles occupent une des positions les plus privilégiées de la région.

On a retrouvé à la base des grands rochers des traces d'habitations primitives et aussi des ruines que l'on assimile à la maison de *César*, présentant des restes de piliers sans doute des vestiges de villa romaine.

Nous sommes ici à l'entrée des gorges sauvages de la Dordogne que nul ne pénètre sinon les buses et milans noirs qui sortent en bande le matin pour rentrer sagement au crépuscule dans leurs nids accrochés aux parois à pic. Il y avait à cet endroit dans les temps gallo-romains un pont dont on devinait l'emplacement. Gilbert de Chabannes puissant seigneur de Madic voulu le faire reconstruire, mais devant l'opposition de Charles de Bort seigneur de Pierrefitte, ce projet qui mettait directement Madic en rivalité avec Bort fut abandonné. Dirigeons nous vers le lac en notant que les étendues lacustres sont bien nombreuses dans le Cantal. Entouré de pâturages riants, c'est une pièce d'eau romantique et mystérieuse à l'abri des bosquets de joncs enlacés, d'aulnes, de vergnes et de touffes spongieuses où le pied risque de se perdre.





Les nénuphars blancs ressemblent à des ailes de mouettes posées sur l'eau, piquées d'un cœur d'or comme d'un bec jaune. Le lac de Madic ne pouvait être abordé qu'à certains passages précis, la carrière et le pont.

Le charme de ce lac venait de ses îles flottantes. Parfois se détachait de ses rives une langue d'un terreau friable qui s'en allait vagabonder au fil des eaux portant dans l'imaginaire les désirs secrets de terres plus lointaines et de rêves enchantés. Elles prenaient dans le soir des teintes oranges et mauves de couchers de soleil d'au-delà des mondes et l'ombre des collines venait lentement à leur rencontre pour les envelopper de nuit.

Voici aussi ce que l'on racontait. Promenez-vous près du lac une nuit d'août par un ciel pur. L'onde calme reflète alors le firmament et pour peu que la rêverie vienne, vous croyez apercevoir les étoiles scintillantes d'un autre monde venu à travers notre globe terrestre, les étoiles du sud ... C'est une illusion magique, mais on voit combien ces eaux évanescentes pouvaient se charger d'émotion. Il était impossible de faire le tour complet du lac. On ne connaissait ni son tour de taille que l'on ne peut mesurer, ni sa profondeur que l'on évalue cependant à 30/40 mètres. Sa flore est remarquable ainsi que sa faune. Celle-ci se développe à l'aise au milieu des roselières et des sphaignes du marécage, cette mousse légère qui dégage une odeur âcre quand on l'écrase.

C'est le domaine des brèmes et des carpes, des truites et des tanches. Les brochets sont énormes. Il n'est pas rare de tomber sur un de ces superbes poissons mesurant 1,25 m. Les hérons et les oies sauvages y font halte, rarement les cigognes et pourtant les grenouilles y abondent. Malheureusement cette merveilleuse réserve naturelle est de plus en plus atteinte par les eaux de la Sumène qui s'y déversent pour gonfler celles du barrage de Marèges. Il n'y a plus hélas, d'îles flottantes. Le nom de Madic viendrait de Mal Vic, la mauvaise paroisse, parce que la proximité du lac faisait de la plaine un marécage où sévissait la malaria. L'église du XVI^e siècle dédiée à St Quirin puis à St Eutrope rassemble les maisons autour d'elle. Le sanctuaire porta longtemps à l'intérieur un bandeau noir qui courait à la limite des voutes en signe de deuil des membres de la famille Chabannes. C'était une *litre funéraire*. Le même bandeau mais de couleur blanche pouvait se voir à l'extérieur. Il en subsistait quelques traces. Il faut savoir que la restauration de l'église a été effectuée bénévolement par la population toute entière. Au fond de la rue centrale du bourg, un autel s'élève surmonté d'une croix sur fond d'une jolie maison à tour.....

Extrait du livre
« *Les secrets d'une vallée de Haute-Auvergne* »
« La Sumène » de Madi TESTARD

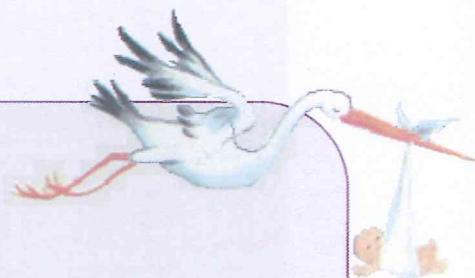
Naissances

Alexiane DUMONT

Le 17 janvier 2012 à Ussel (19)

Lily-Rose, Claveline CHIRIER

Le 11 mai 2012 à Clermont-Fd (63)

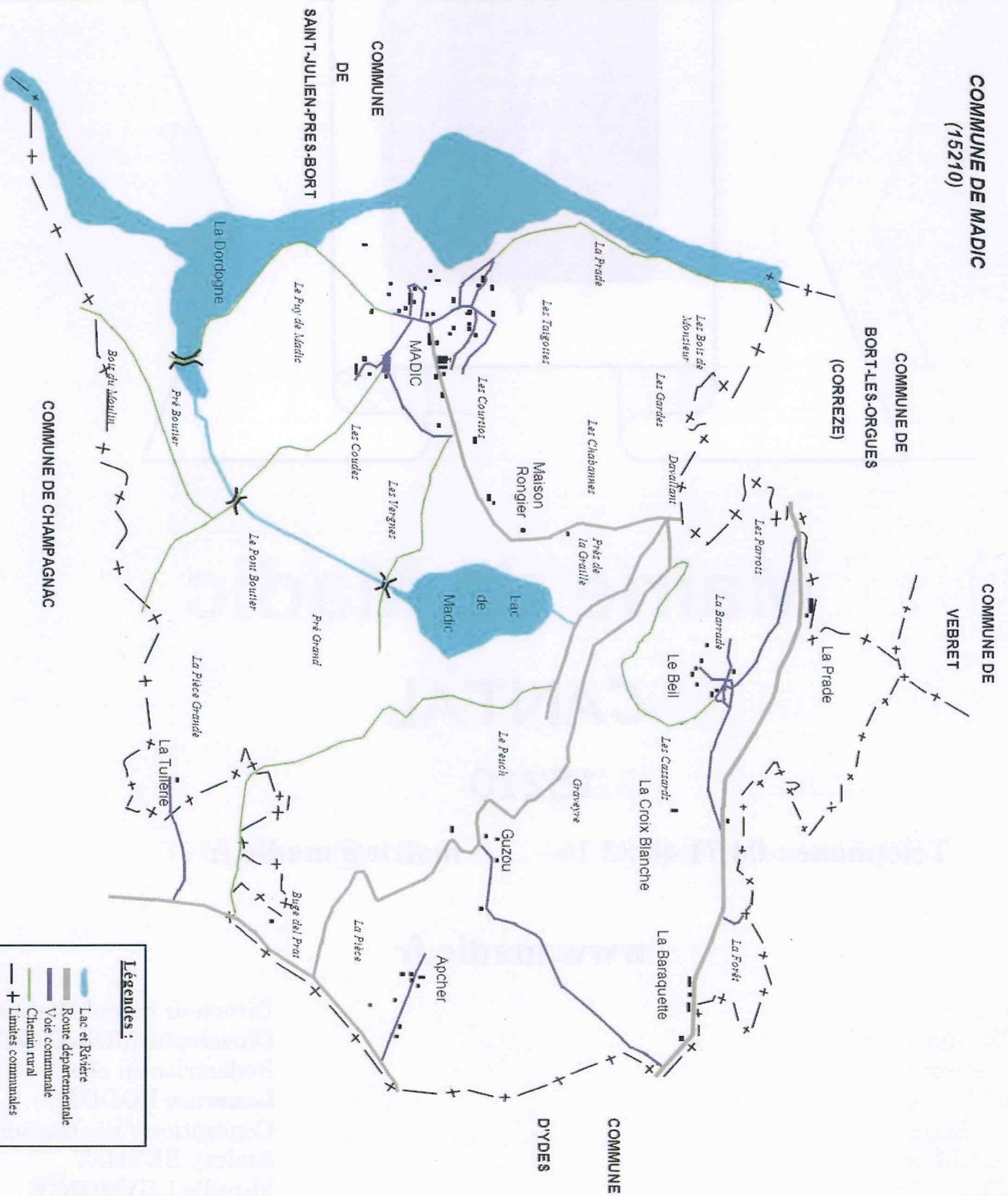


Décès

Georges JARRIGES Le 23 mai 2012 à Mauriac (15)

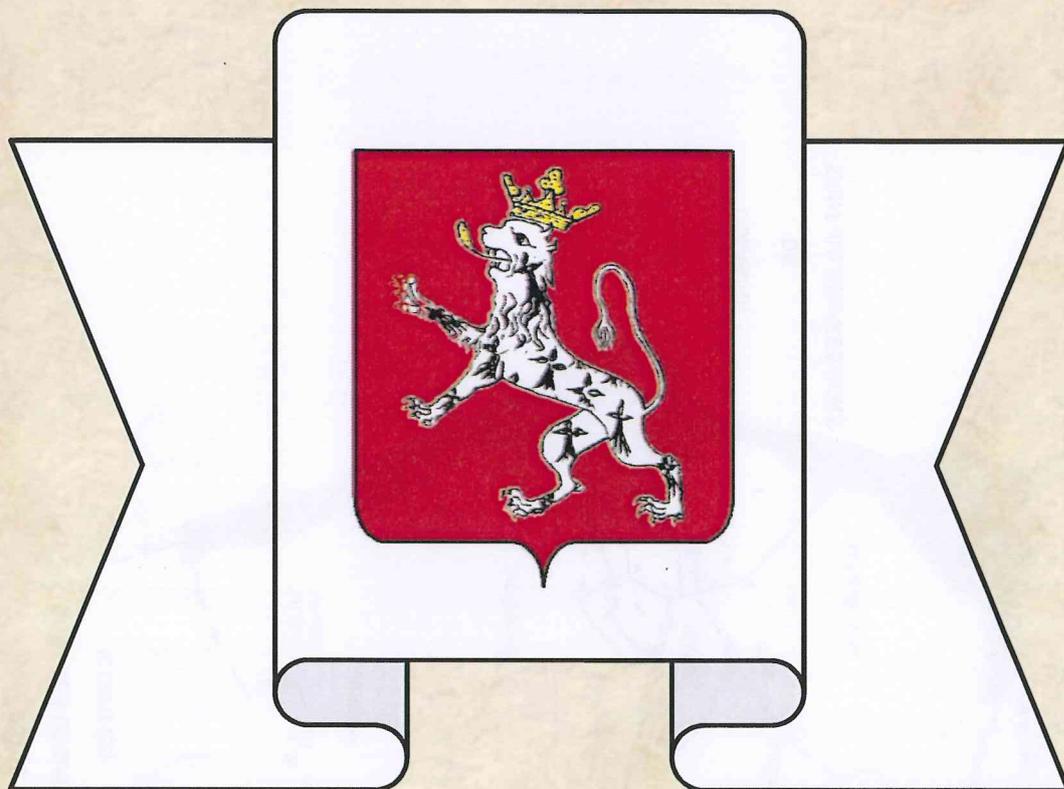


COMMUNE DE MADIC
(15210)



Légendes :

- Lac et Rivière
- Route départementale
- Voie communale
- Chemin rural
- Limites communales



Mairie de Madic

CANTAL

15210

Téléphone : 04 71 40 82 16

mairie@madic.fr

www.madic.fr

Directeur de publication :

Christophe MORANGE

Rédactrice en chef :

Laurence RODDE

Conception / Réalisation :

Audrey BEYNAT

Mireille LEYMONIE

Marie-Jo MAZZI

Christian MAZZI

Christophe MORANGE

Laurence RODDE